ZONAGE

- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court terme
- 1AUe : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation à long terme
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- Ai : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas d'orage
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NHi : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAi : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBi : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- UG : Le secteur mixte du hameau de la gare
- UGi : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UHi : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements publics
- US : Le secteur d'activités sportives
- UZ : Le secteur mixte à faible densité

LES INFORMATIONS

- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre 'intérêt communal
- Immeuble délimité au titre de l'article L123.1 7° du Code de l'Urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les bâtiments repérés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Les emplacements réservés
- Les espaces Boisés Classés
- Bâtiment agricole
- Les exploitations agricoles
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Etangs

Département du Nord

Commune d'Ostricourt

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par délibéraiton du CM le 05 janvier 2007

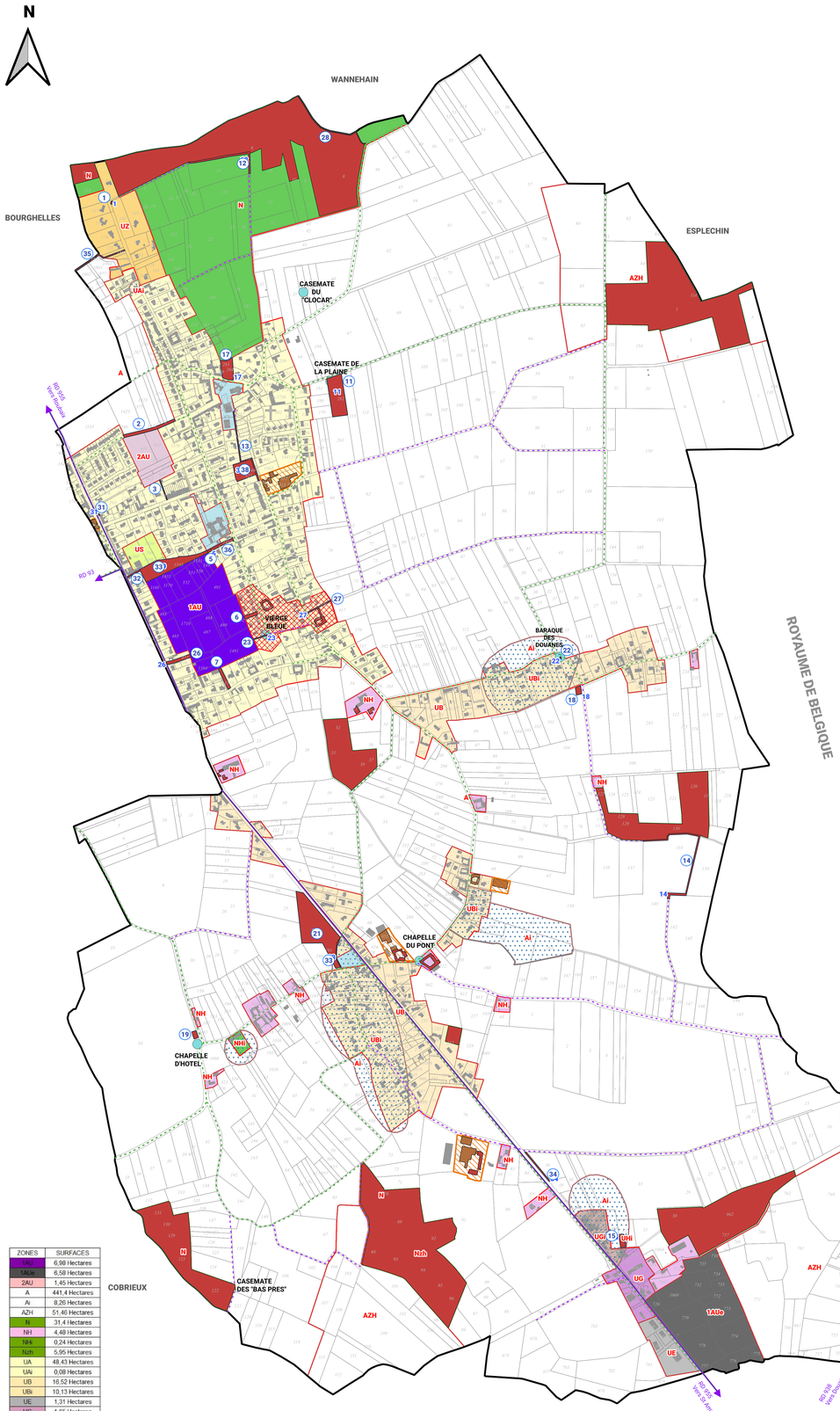
Modifé par délibérations du CM le 15 Emplacement pour assurer la défense incendiejuillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015, 21 avril 2017 et 17 décembre 2019
Modification de droit commun n°5 et révision allégée n°2 approuvées le 16/12/2024

Modification de droit commun n°6 approuvée le 16 novembre 2026

Vue pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

VERDI

Verdi Conseil Nord de France
80, rue de Marcq
59441 WASQUEHAL Cedex
Tél: 03.28.09.92.00

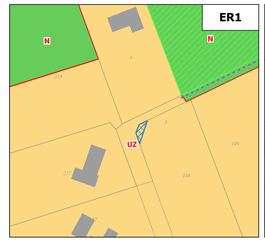


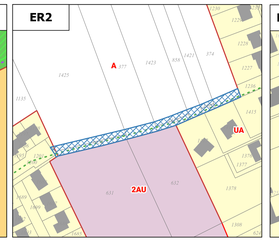
ZONES	SURFACES
1AU	6,98 Hectares
1AUe	6,58 Hectares
2AU	1,45 Hectares
A	441,4 Hectares
Ai	8,26 Hectares
AZH	51,46 Hectares
N	31,4 Hectares
NH	4,48 Hectares
NHi	0,24 Hectares
Nzh	5,95 Hectares
UA	48,43 Hectares
UAi	0,08 Hectares
UB	16,52 Hectares
UBi	10,13 Hectares
UE	1,31 Hectares
UG	1,65 Hectares
UGi	0,93 Hectares
UHi	0,32 Hectares
UP	1,44 Hectares
US	0,77 Hectares
UZ	4,36 Hectares
Total	644 Hectares

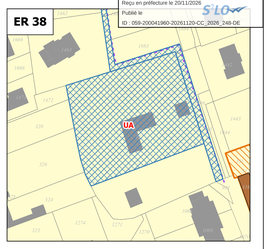
NOTE :
La commune est concernée par le risque naturel, de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

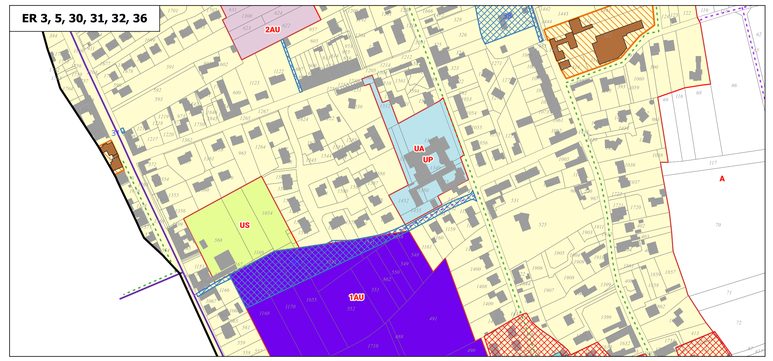
Numéro	Destination	Superficie (m²)
1	Réalisation d'une aire de retournement	29
11	Nouveau cimetière	4923
12	Réalisation d'un sentier	1068
13	Réalisation d'un sentier	689
14	Réalisation d'un sentier	1516
15	Réalisation d'un parking	555
17	Emplacement réservé pour logements sociaux	1827
18	Emplacement pour assurer la défense incendie	342
19	Emplacement pour assurer la défense incendie	277
2	Accès à une zone d'urbanisation future	1197
21	Zone tampon pour ruissellement des eaux pluviales	11670
22	Baraques des douanes	19
23	Réalisation d'un chemin piétonnier	101
26	Accès à une zone d'urbanisation future	626
27	Réalisation d'un chemin piétonnier	230
28	Chemin piétonnier	526
3	Accès à une zone d'urbanisation future	151
30	Salle de sport et son parking	5415
31	Stationnement vélo	15
32	Accès à la future salle de sport	152
33	Création d'un dispositif de protection contre les inondations	182
34	Chemin piétonnier	370
35	Création d'un cheminement doux	485
36	Création d'un accès	453
38	Projet de reconversion en musée de la vie locale	2704
5	Accès à une zone d'urbanisation future	73
6	Accès à une zone d'urbanisation future	353
7	Accès à une zone d'urbanisation future	540

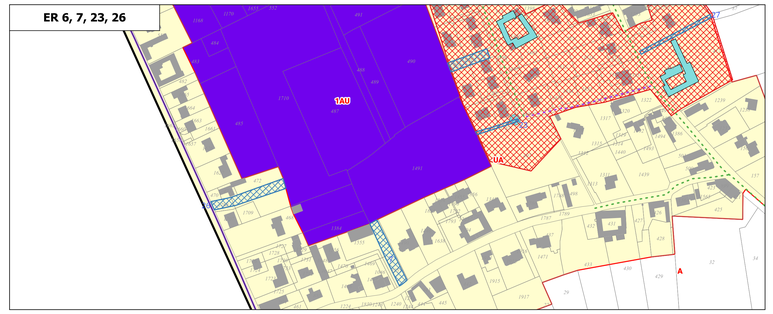
Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 059-200041960-20261120-CC_2026_249-DE

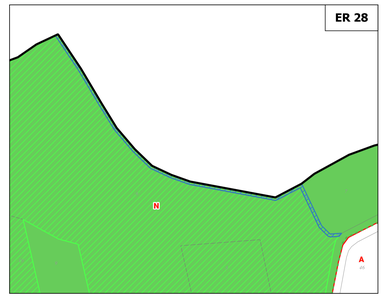


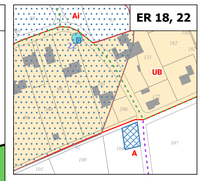


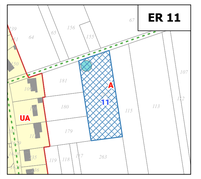




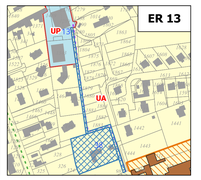


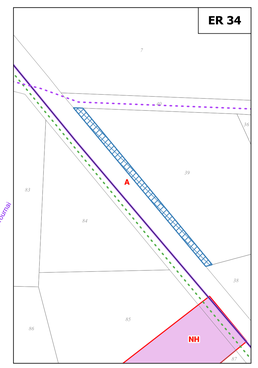


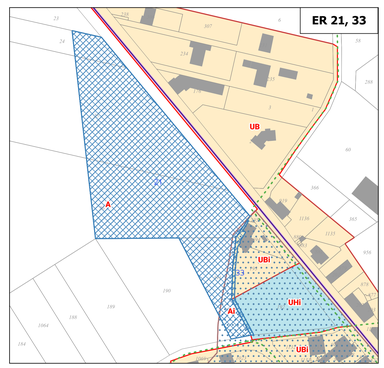


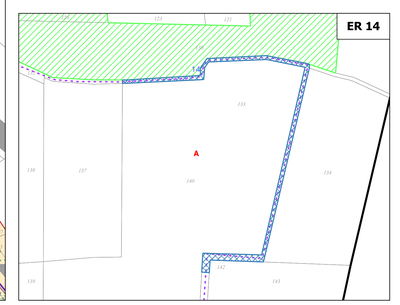


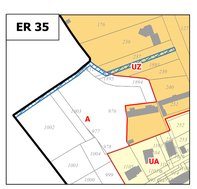




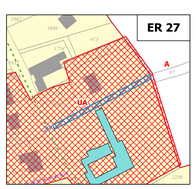


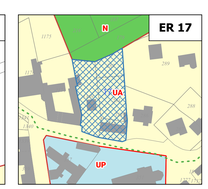


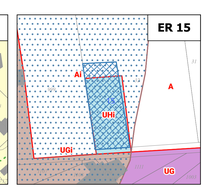












Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 059-200041960-20261120-CC_2026_248-DE

ZONAGE

- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court terme
- 1AUe : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation à long terme
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- Ai : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas d'orage
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NHi : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAi : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBi : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- UG : Le secteur mixte du hameau de la gare
- UGi : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UHi : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements publics
- US : Le secteur d'activités sportives
- UZ : Le secteur mixte à faible densité

LES INFORMATIONS

- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre 'intérêt communal
- Immeuble délimité au titre de l'article L123.1 7° du Code de l'Urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les bâtiments repérés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Les emplacements réservés
- Les espaces Boisés Classés
- Bâtiment agricole
- Les exploitations agricoles
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Etangs

Département du Nord

Commune d'Ostricourt

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par délibéraiton du CM le 05 janvier 2007

Modifé par délibérations du CM le 15 Emplacement pour assurer la défense incendiejuillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015, 21 avril 2017 et 17 décembre 2019
Modification de droit commun n°5 et révision allégée n°2 approuvées le 16/12/2024

Modification de droit commun n°6 approuvé le 16 novembre 2026

Vue pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

VERDI
Verdi Conseil Nord de France
80, rue de Marcq
59441 WASQUEHAL Cedex
Tél: 03.28.09.92.00

N

BOURGHELLES

CASEMATE DU "CLOCAR"

VIERGE BLEUE

BARAQUE DES DOUANES

RD 93

RD 956 Vers Roubaix

0 150 300 m

NOTE :
La commune est concernée par le risque naturel, de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.